

## CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU SEANCE DU 4 JUN 2026

**Les séances du Conseil municipal étant enregistrées, vous pouvez retrouver l'intégralité des débats sur le site Internet de la Ville.**

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des Conseillers.

### Présents :

Mesdames et Messieurs : Jean-Philippe VIALAT, Mathias LAVOLE, Juline HERITIER, Margaux ROMANI, Alexandre DARTIGUES, Laëtitia AMBLARD, Karim RHIDOUANI, Nadège BROUILLET, Claude PAZZELLI, Christian REYMOND, Janique FEUVRIER, Laurence VELLA, Pascal GIROUD, Gaëlle NICOL DARTIGUES, Yvan THIERY, Benoît LALIRE, Maud AMOLINI, Yann DEBERNARDY, Vanessa JORGE, Ophélie GIROUD, Sana SOUISSI, Agathe PASQUIER et Florian GRENIER.

### Absents :

Monsieur Stéphane ROYER donnant pouvoir à Madame Laëtitia AMBLARD, Monsieur Bruno MAHE, Madame Rachel KALLOU donnant pouvoir à Madame Laurence VELLA, Madame Gaëlle PIRET donnant pouvoir à Monsieur Yann DEBERNARDY, Monsieur Thomas VAGELLI donnant pouvoir à Monsieur Jean-Philippe VIALAT et Gérald CANTOURNET donnant pouvoir à Monsieur Florian GRENIER.

Il proclame la validité de la séance.

Madame Vanessa JORGE est désignée, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

### **Approbation du compte-rendu de la séance du 21 mai 2026**

**Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Approuve** le compte rendu de la réunion du 21 mai 2026.

### **Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation d'attributions consentie par le Conseil municipal**

Conformément à l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire informera les membres du Conseil municipal des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation d'attributions accordée par le Conseil municipal lors de sa séance du 14 avril 2026 et du 21 mai 2026.

Date	N° d'acte	Intitulé de l'acte
20/05/2026	2026-1.1-057	Signature d'un marché de prestation de services avec le Groupe SACPA
20/05/2026	2026-1.4-058	Engagement pour le spectacle pyrotechnique du 13 juillet 2026
20/05/2026	2026-1.4-059	Signature d'un devis concernant le fauchage mécanique des voies communales et chemins ruraux
21/05/2026	2026-1.4-060	Signature de la Convention 2026 de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages avec la Fondation 30 Millions d'Amis
22/05/2026	2026-1.4-083	Engagement pour la reprise des concessions aux cimetières de Tullins et de Fures pour l'année 2026

## **A - TRAVAUX**

*Rapporteur : Mathias LAVOLE, Premier adjoint en charge de l'Urbanisme, des Travaux et de la voirie, de l'Environnement et de l'Agriculture*

### **Attribution du contrat de concession pour la création, la gestion et l'exploitation d'un réseau de chaleur renouvelable**

Monsieur le Maire expose :

Vu les articles L1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable du Comité social territorial en date du 7 juin 2024,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 6 février 2025 retenant le principe de la délégation de service public sous forme de concession comme mode de gestion du service public de production et distribution d'énergie calorifique et autorisant le Maire à lancer et conduire la procédure de consultation prévue aux articles L1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, et L3120-1 et suivants du Code de la commande publique,

Vu l'avis de la Commission de délégation de service public du 5 janvier 2026, invitant le Maire à négocier avec les trois candidats ayant déposé une offre,

Vu le rapport de présentation du Maire établi en application de l'article L1411-5 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de contrat de concession pour la création, la gestion et l'exploitation d'un réseau de chaleur renouvelable et ses annexes,

Considérant que suite à l'avis d'appel public à candidatures envoyé le 17 avril 2025 au JOUE ainsi qu'au BOAMP, paru dans la Revue Bioénergie International, ainsi qu'au Moniteur des Travaux Publics et publié sur le profil d'acheteur de la ville de Tullins, cinq candidats ont déposé un dossier de candidature : la société Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise (CCIAG), la société CORIANCE, la société DALKIA, la société ENGIE ENERGIE SERVICES et le groupement ESSAM (mandataire) / B.A. RCHITECTURE / EHTP / GUINTOLI / NGE GC / SF2E / STI.

Considérant qu'au vu des garanties administratives, financières, professionnelles et des références en adéquation avec la délégation de service public envisagée, la Commission de délégation de service public a, dans sa séance du 15 juillet 2025, sélectionné les cinq candidats, qui ont ensuite été destinataires du dossier de consultation des entreprises,

Considérant que la date limite de dépôt des offres était fixée au 15 octobre 2025, à midi,

Considérant que trois offres ont été remises : celle de la CCIAG, du candidat ENGIE et celle du groupement représenté par le candidat ESSAM,

Considérant que la Commission de délégation de service public, dans sa séance du 5 janvier 2026, a, après examen des offres, émis un avis positif sur les offres et invité le Maire à engager les négociations avec les trois candidats,

Considérant qu'après négociations, il est décidé de retenir la proposition de la CCIAG pour son offre variante, qui a été classée en première position, au regard des critères d'appréciation des offres énoncées au règlement de consultation,

#### **Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Approuve** le choix du candidat Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise (CCIAG) en tant que concessionnaire du service public de production et distribution d'énergie calorifique,

- **Approuve** les termes du contrat de concession pour la création, la gestion et l'exploitation d'un réseau de chaleur renouvelable et ses annexes,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat de concession pour la création, la gestion et l'exploitation d'un réseau de chaleur renouvelable ainsi que tous actes découlant de ce contrat,
- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder aux mesures de publicité et à toutes mesures légales requises pour l'exécution de la présente délibération.

## **B - QUESTIONS ORALES**